



fnath.org

ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE

Les permanences

LA Gd-COMBE : tous les mercredis de 9h00 à 11h00

Groupement du Gard et des Sections de l'Hérault
Section LA GRAND-COMBE
13 Rue Anatole France - LA GRAND-COMBE

06.22.14.03.90

fnath.grandcombe@gmail.com - fnath-gard.org

1921-2021

La FNATH - Association des Accidentés de la Vie -
une CENTENAIRE au savoir, au savoir-faire et au savoir-être

Force de proposition auprès des pouvoirs publics la FNATH est la seule association représentative au plan national de toutes les victimes du travail, accident ou maladie. Elle agit au quotidien pour obtenir l'amélioration des droits et le maintien d'acquis sociaux.

La FNATH s'investit dans le combat pour l'indemnisation intégrale des victimes du travail (amiante, burn-out, ...) comme pour les autres drames et accidents sanitaires (AZF, sur-radiés de Ranguéil, ...). Ses engagements, ses combats ont mené en :

1921 1ère majoration des rentes et pensions de 1924 à 1954 11 lois de majorations sont obtenues	1938 La réparation étendue à presque tous les salariés	1945 Participation à la naissance de la Sécurité Sociale	1954 Vote du principe de la revalorisation annuelle des rentes. Une grande victoire après 2 ans de mobilisation	1957 Loi reclassement Emploi Travailleurs Handicapés
1972 Amélioration réparation salariés agricoles accidentés	1974 Indemnisation ayants droit de victimes accidents travail mortels	1987 Loi sur l'emploi des personnes handicapées	1996 Interdiction de l'amiante	2000 Création du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante
2005 Accessibilité Loi handicap MDPH Emploi	2005-2009-2016 Définition du plan santé-travail	2010 1ers pas de la réparation intégrale pour la faute inexcusable	2015 Stationnement gratuit pour les personnes handicapées	2019 Création d'un fonds d'indemnisation pour les victimes des pesticides
2020 Mobilisation sur le projet de décret de reconnaissance en maladie professionnelle des travailleurs atteints de la Covid 19				

La FNATH, reconnue d'utilité publique, est membre de nombreuses instances dans lesquelles elle s'exprime : Conseils de CNAMTS, AGEFIPH et FIPHEP, Conseil d'orientation des conditions de travail, Santé Publique France, Conseil national consultatif des personnes handicapées, ... Elle participe par ailleurs activement à porter la voix des usagers du système de santé au sein de France Assos Santé dont elle est membre fondateur.

Engagée sur tous « les fronts » pour les victimes des accidentés du travail et de la vie, la FNATH met sa force, son efficacité, sa représentativité à leur service. Ces savoirs sont confortés par une représentation géographique nationale, par des militants bénévoles, des salariés, des juristes et des partenaires experts, notamment médicaux.



La juriste du Groupement reçoit une fois par mois sur RV pour conseils, étude et traitement des dossiers (accidents de la vie, accidents du travail, maladies professionnelles, ...).

En fonction des dossiers elle représente également les victimes devant les juridictions en matières sociales. Prise de rendez-vous au secrétariat du Groupement en appelant le 04.66.52.21.25